

Taxe sur les yachts

Douche froide pour la SNSM

Dans son édition datée du 26 juillet, l'hebdomadaire *Le Marin* vient d'indiquer que, sur les cinq premiers mois de l'année 2018, la taxe sur les yachts, censée profiter à terme à la SNSM, avait rapporté beaucoup moins d'argent que prévu.

-
- Publié le : 26/07/2018 - 12:22
- [+A](#)
- [-A](#)
- [A](#)



[Chaque année, le Yacht Club d'Antibes, notamment, regroupe par dizaines des yachts français ou étrangers pour ses prestigieuses régates.](#)*Photo @ DR / Antibes Classic Yacht Show*

Mise en place à l'automne dernier dans le cadre d'une réforme sur l'impôt sur la fortune, cette taxe a finalement fait rentrer dans les caisses de l'Etat français 82.500 euros selon le rapporteur général du budget, Joël Giraud (député LREM des Hautes-Alpes) cité par l'hebdomadaire des gens de la mer.

Au cours de ces cinq premiers mois fiscaux, six yachts étrangers ont dû faire face à une hausse de leur «droit de passeport» en vertu de cette réforme, tandis qu'un navire français a vu son

droit de francisation augmenter de 7500 euros. Des sommes conséquentes, certes, mais peu à même toutefois de soulager le cœur des bénévoles de la SNSM censés bénéficier de cette «cagnotte fiscale» annoncée.

«En relevant les droits annuels de francisation et les droits de passeport pour les yachts de plus de 30 mètres, nous devrions pouvoir dégager 10 millions d'euros qu'il sera possible d'affecter à la SNSM » avait en effet annoncé en Octobre dernier le président du groupe LREM à l'Assemblée Nationale, Richard Ferrand, dans une interview accordée à Ouest-France. La belle affaire ! pour les bénévoles de la SNSM désormais chargés de croire que des yachts de plus de 30 mètres croisant dans nos eaux territoriales, qu'ils soient à voiles ou à moteur, peuvent ou presque se compter sur les doigts des deux mains.

UPPM revue de presse